

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

Date de convocation et d'affichage : 5 mai 2023

DL-20230511-003

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Mariaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean -Michel LADOUCE, 8 ^e adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MELIS	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIERE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Emilie NGUYEN	Guy MONNIN

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Marc BODET	82,75 %	29	24	28



INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Election du 8^{ème} adjoint et fixation de l'ordre du tableau

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle la délibération DL-20230511-002 du 11 mai 2023 fixant le nombre d'adjoints au Maire à huit.

Il rappelle également le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1, L.2121-2, L.2122-7 et L.2122-7-2.

Le nouvel adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Josiane BOUVIER et Pascale GIMENEZ ont été désignés assesseurs.

Jean-Michel LADOUCE, actuellement Conseiller municipal délégué en charge des hameaux et du monde agricole est candidat.

Il convient pour le Maire d'inviter le conseil municipal à procéder au vote.

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- c) Nombre de bulletins blancs : 7
- d) Nombre de suffrages exprimés (a-b) : 28
- e) Majorité absolue : 15

Jean-Michel LADOUCE obtient la majorité absolue des suffrages,

Le conseil municipal, après avoir voté :

PROCLAME Jean-Michel LADOUCE en tant que 8ème adjoint,

FIXE, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal ainsi :

Maire	Jean-Pierre GAITET
1 ^{er} Adjoint	Guy MONNIN
2 ^e Adjoint	Josiane BOUVIER
3 ^e Adjoint	Jean-Marc BODET
4 ^e Adjoint	Anne-Christine DUBOST
5 ^e Adjoint	Lydie DI RIENZO - NADVORNY
6 ^e Adjoint	Tanguy NAZARET
7 ^e Adjoint	Marion MÉLIS
8 ^e Adjoint	Jean-Michel LADOUCE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 11 mai 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Le Maire,

Jean-Pierre GAITET